

Séance du

28 mars 2014

Procès VERBAL approuvé à l'UNANIMITE lors de la séance du 24 avril 2014
(Dominique FOURTUNE de la liste Le Palais Autrement, nouvellement élu suite à la démission de Mme Solange OLIVIER n'a pas pris part au vote)

Le 28 mars deux mille quatorze,
Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous les présidences respectives de Madame Isabelle BRIQUET, Maire, et de M. Martial BRUNIE en qualité de doyen de l'assemblée
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN - Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - Mme Carine CHARPENTIER - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Michaëlle YANKOV - M. Philippe ARRONDEAU - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD - Mme Eliane PHILIPPON - m ; Jean-Claude MEISSNER - Mme Annie PAUGNAT - M. Patrick DOBBELS - Mme Fatiha ZEMANI - M. Christophe MAURY - Mme Joëlle BAZALGUES - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY - M. Guénaël LOISEL - Mme Carole SALESSE - M. Cédric FORGET - Mme Solange OLIVIER

Madame Michaëlle YANKOV a été élue secrétaire de séance

Délibération 07/2014 Installation du Conseil Municipal

Délibération 08/2014 Election du Maire

Délibération 09/2014 Désignation du nombre d'adjoints

Délibération 10/2014 Election des adjoints

Madame le Maire

Avant de laisser la parole et la présidence au doyen de l'assemblée comme cela se doit en cette première séance du Conseil Municipal, je dois vous faire part d'une incompatibilité entre les fonctions occupées par ailleurs et celle de Conseiller Municipal, il s'agit des fonctions de Déléguée Départementale de l'Education Nationale pour Solange OLIVIER. Vous voudrez bien nous faire part le plus rapidement possible de votre décision quant à vos fonctions de DDEN puisque vous ne pouvez pas les conserver pour siéger dans cette assemblée, vous avez dix jours pour nous faire part de votre décision.

Madame Solange OLIVIER prend acte et déclare faire connaître ses dispositions.

DELIBERATION n°7/2014

Installation du Conseil Municipal

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 31 mars 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 31 mars 2014

Madame Isabelle BRIQUET, Maire, après appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014.

La liste conduite par Madame Isabelle BRIQUET- tête de liste « Le Palais LA FORCE de l'engagement » - a recueilli 58,29 % des suffrages et a obtenu 23 sièges, sont élus :

Madame	Isabelle	BRIQUET
Monsieur	Ludovic	GERAUDIE
Madame	Corinne	JUST
Monsieur	Denis	LIMOUSIN

Mademoiselle	Laurence	PICHON
Monsieur	Martial	BRUNIE
Madame	Nadine	PECHUZAL
Monsieur	Laurent	COLONNA
Madame	Carine	CHARPENTIER
Monsieur	Christophe	BARBE
Madame	Paule	PEYRAT
Monsieur	Christophe	LABROSSE
Madame	Michaëlle	YANKOV
Monsieur	Philippe	ARRONDEAU
Madame	Annie	BONNET
Monsieur	Richard	RATINAUD
Madame	Eliane	PHILIPPON
Monsieur	Jean-Claude	MEISSNER
Madame	Annie	PAUGNAT
Monsieur	Patrick	DOBBELS
Madame	Fatiha	ZEMANI
Monsieur	Christophe	MAURY
Madame	Joëlle	BAZALGUES

La liste conduite par Monsieur Yvan TRICART - tête de liste « Ensemble le Palais Autrement » - a recueilli 41,70% des suffrages et a obtenu 6 sièges, sont élus :

Monsieur	Yvan	TRICART
Madame	Claudine	DELY
Monsieur	Guénaël	LOISEL
Madame	Carole	SALESSE
Monsieur	Cédric	FORGET
Madame	Solange	OLIVIER

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Isabelle BRIQUET, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 28 mars 2014. Toutefois, elle précise que Madame Solange OLIVIER tombe sous le coup des dispositions du Code de l'Education qui stipule que « lorsqu'ils exercent un mandat municipal, les délégués départementaux de l'éducation nationale ne peuvent intervenir dans les écoles situées sur le territoire de la commune dans laquelle ils sont élus, ni dans les écoles au fonctionnement desquelles cette commune participe ». Elle lui demande donc de bien vouloir démissionner dans les délais réglementaires de sa fonction de délégué départemental de l'éducation nationale. Madame Solange OLIVIER prend acte et déclare faire connaître ses dispositions.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Madame Isabelle BRIQUET après avoir indiquée qu'il s'agissait de la dernière fois qu'elle prenait la parole en tant de Maire du Palais-sur-Vienne cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Martial BRUNIE, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Martial BRUNIE prend la présidence de la séance ainsi que la parole et propose de désigner Madame Michaëlle YANKOV comme secrétaire de séance.

Madame Michaëlle YANKOV est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Martial BRUNIE dénombre 29 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Madame le Maire

Je vais céder la présidence à Martial BRUNIE pour procéder à l'élection du Maire.

Martial BRUNIE

Comme disait Isabelle BRIQUET tout à l'heure, en tant que déjà doyen du mandant précédent - je n'ai pas rajeuni, et dommage pour vous car vous m'avez suivi, à distance, certes, mais nous avançons à la même vitesse - je tiens à saluer tous les membres de cette noble assemblée ce soir. Pour ceux qui ne me connaîtraient pas, ce qui est possible, du haut de mes 70 ans, retraité et fier de l'être, contrairement à ceux ou celles qui s'abritent derrière un anonymat de situation quelque peu curieux, mais, bien entendu cela concerne d'autres communes, je vous souhaite à tous de pouvoir profiter de la retraite le plus tôt et le plus longtemps possible. Le plus longtemps possible, nous

sommes bien partis, le plus tôt, je me pose des questions pour vous. Avant de procéder à l'élection du Maire et des Adjoints, j'en profiterai, puisque l'occasion m'en est offerte, pour formuler quelques réflexions personnelles, un vieux retour de manivelle. Du vécu, après 6 années dans la peau d'un élu lambda, expériences très enrichissantes notamment pour le profane que j'étais, j'ai pu mesurer l'ampleur du travail réalisé par l'équipe en place, certes, contesté à plusieurs reprises, mais la discussion, bien souvent, permet de faire avancer les choses. Du présent, avec la prise en compte de tous les résultats locaux, mais aussi, nationaux en souhaitant que l'horizon ne devienne pas bleu. De l'avenir, avec un renouvellement important dans chaque groupe, mais, je suis persuadé que la force de travail va en bénéficier et que la courtoisie qui a caractérisé le dernier mandat sera toujours l'élément majeur de nos délibérations. Lors de ce premier mandat, je m'étais posé la question de ce que pouvait être le travail d'une entité municipale élue au service de la population, je crois que beaucoup de débats sont porteurs de décisions importantes, que la gestion d'une commune est une tâche noble, très intéressante, mais complexe qui ne relève pas de la passion ni du hasard. Que la pire des choses pourraient être le dénigrement ou les voltes - face intempestives, que chaque élément du Conseil Municipal peut apporter sa touche personnelle ou collective notamment lors du travail en commission. Enfin, nous sommes élus pas les citoyens à qui nous sommes tenus de rendre des comptes. Et là je me suis amusée, cela me faisait plaisir, nous entendons beaucoup parler de « citoyens », de « citoyennes » et de « citoyenneté » et de « démocratie », ce sont des mots que nous avons entendu à tous les tournants et que nous entendrons encore longtemps, du moins je l'espère, et comme je n'ai pas la prétention de tout savoir, j'ai recherché ce que nous pouvions mettre exactement derrière ces termes et voilà ce que je peux vous dire. La citoyenneté, je pense que vous savez tous d'où cela vient, du latin « civitas », qui veut dire droit de cité, droit d'un habitant d'un pays, la citoyenneté symbolise le respect des droits et des devoirs de citoyen dans un état. Chaque citoyen exerce à sa façon la citoyenneté telle qu'elle est établie par les lois et intégrée dans l'ensemble des mœurs de la société à laquelle il appartient, c'est aussi une composante du lien social. La citoyenneté est intimement liée à la démocratie, alors qu'est-ce que la démocratie ? C'est le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple sans distinction, que ce soient des jeunes, des vieux, des riches, des pauvres...etc...en règle générale, les démocraties sont indirectes ou représentatives, le pouvoir s'exerçant par l'intermédiaire de représentants désignés lors d'élections au suffrage universel, nous sommes en plein dedans. Les principes du fondement de la démocratie, les grandes lignes : la liberté des individus, la règle de la majorité, l'existence d'une constitution, d'une juridiction associée, la séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, la consultation régulière du peuple au travers des élections, la pluralité des partis politiques et enfin l'indépendance de la justice, voilà ce que j'ai pu relever au niveau de tous les principes fondamentaux de la démocratie. Dans les réflexions, ce sont les réflexions d'un vieux, cela est sûr, ceci étant, je tenais malgré tout à vous les citer. Nous allons maintenant passer à l'élection du Maire. Y-a-t-il des candidats ?

Ludovic GERAUDIE

Au nom du groupe majoritaire « Le Palais la Force de l'Engagement », nous proposons la candidature d'Isabelle BRIQUET.

Martial BRUNIE

Y-a-t-il d'autres candidatures ? « Pas d'autres candidatures reçues »

Il nous faut un secrétaire et deux assesseurs, je vous propose la plus jeune, Michaëlle YANKOV, pour être secrétaire, et comme assesseurs, Ludovic GERAUDIE et Denis LIMOUSIN.

DELIBERATION n°8/2014

Election du Maire

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 31 mars 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 31 mars 2014

Monsieur Martial BRUNIE doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur Martial BRUNIE sollicite deux volontaires comme assesseurs : Monsieur Ludovic GERAUDIE et Monsieur Denis LIMOUSIN acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Martial BRUNIE demande alors s'il y a des candidats.

Madame Isabelle BRIQUET propose sa candidature au nom du groupe « Le Palais LA FORCE de l'engagement ».

Monsieur Martial BRUNIE enregistre la candidature de Madame Isabelle BRIQUET et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Martial BRUNIE proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	6
* suffrages exprimés :	23
* majorité requise :	13

A obtenu : Madame Isabelle BRIQUET

23 voix

Madame Isabelle BRIQUET ayant obtenu la majorité absolue des voix **est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.**

Madame Isabelle BRIQUET prend la présidence et remercie l'assemblée.

Madame le Maire

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez encore ce soir pour les 6 années à venir et nous avons beaucoup de travail à accomplir ensemble. Je parle-là aussi bien pour la majorité que l'opposition, il n'est pas question d'oublier une partie du Conseil Municipal, mes propos s'adressent à l'ensemble des conseillers municipaux selon, bien entendu, leurs compétences et leurs volontés.

DELIBERATION n°9/2014

Désignation du nombre d'adjoints

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 31 mars 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 31 mars 2014

Madame le Maire

Nous continuons notre ordre du jour par la désignation du nombre d'adjoints, je vous propose l'élection de 6 adjoints.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D'après ce texte, ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE DE

- **FIXER à SIX** le nombre des adjoints.

Vote pour cette délibération

Pour : 23

Abstentions : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Solange OLIVIER – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET)

DELIBERATION n°10/2014

Election des Adjoints

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 31 mars 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 31 mars 2014

Madame le Maire

Nous allons procéder à l'élection des adjoints. Je vous propose la liste suivante : 1^{er} adjoint : Ludovic GERAUDIE, 2^{ème} adjoint : Corinne JUST, 3^{ème} adjoint : Denis LIMOUSIN, 4^{ème} adjoint : Laurence PICHON, 5^{ème} adjoint : Martial BRUNIE, 6^{ème} adjoint : Nadine PECHUZAL, y-a-t-il d'autres propositions ?

Je sou mets donc cette proposition à votre élection. La secrétaire, Michaëlle YANKOV et les deux assesseurs, Ludovic GERAUDIE et Denis LIMOUSIN vont officier de nouveau.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à **SIX**,

Madame le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, une seule liste a été déposée comportant les noms suivants : Ludovic GERAUDIE, Corinne JUST, Denis LIMOUSIN, Laurence PICHON, Martial BRUNIE, Nadine PECHUZAL.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire Bulletins blancs ou nuls	6
Reste Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	13
La liste de M. Ludovic GERAUDIE a obtenu :	23

La liste de M. Ludovic GERAUDIE ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- M. Ludovic GERAUDIE 1^{er} adjoint au Maire
- Mme Corinne JUST 2^{ème} adjoint au Maire
- M. Denis LIMOUSIN 3^{ème} adjoint au Maire
- Mme Laurence PICHON 4^{ème} adjoint au Maire
- M. Martial BRUNIE 5^{ème} adjoint au Maire
- Mme Nadine PECHUZAL 6^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Madame le Maire

Pour information, je vais vous donner les commissions, cela permettra à chacun de travailler dessus et de savoir dans quelle commission il souhaite s'orienter.

- La commission travaux accessibilité et sécurité = les bâtiments, la voirie, l'eau, l'assainissement, l'environnement industriel, les espaces verts et la forêt est confiée à Martial BRUNIE.

- L'administration générale et les affaires sociales = l'état civil, les élections, le cimetière, le CCAS en particulier, famille, logement et personnes âgées est confiée Nadine PECHUZAL.

- L'urbanisme et les déplacements = l'urbanisme réglementaire - le suivi des permis de construire, les autorisations d'urbanisme - l'urbanisme prévisionnel, c'est-à-dire notre PLU, le développement économique et les transports est confiée à Ludovic GERAUDIE.

- L'enfance et la jeunesse = les affaires scolaires, la restauration scolaire, les affaires périscolaires, la crèche, le Relais Assistantes Maternelles, l'Accueil de Loisirs est confiée à Corinne JUST.

- La culture et l'animation = la bibliothèque, la musique et la danse, le jumelage et les animations communales est confiée à Laurence PICHON.

- Les finances et la vie associative = les budgets, la gestion des salles, le sport, les équipements sportifs et la base nautique est confiée à Denis LIMOUSIN.

Cela fait donc 6 commissions dans lesquelles nous devons nous répartir pour assurer le travail municipal. Le Conseil Municipal de répartition dans ces diverses commissions où nous fixerons nos présences dans chacune ainsi que les désignations des représentants de la collectivité aux divers organismes aura lieu mardi soir, la convocation va vous être distribuée tout à l'heure. Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je tiens encore à vous remercier pour votre confiance et vous dire à tous qu'après le temps de la campagne électorale est venu le temps de se mettre au travail, si tant est que nous l'ayons arrêté d'ailleurs,

puisque le travail a continué, il nous faut donc poursuivre les dossiers qui sont largement entrepris au sein de cette collectivité, bien entendu, pour l'ensemble de nos concitoyens.

Yvan TRICART

Vous avez donc donné les 6 commissions, l'expérience nous montre que nous souhaitons et voulons participer aux commissions, c'est pourquoi nous sollicitons donc d'être 2 par commission, car, en effet, en cas d'absence de la personne désignée, nous ne pouvons pas être remplacés, cela pose un réel problème, c'est pourquoi, si cela est possible, nous voulons être 2 par commission.

Madame le Maire

Les commissions n'ont pas vocation à être pléthoriques, vous savez qu'elles sont composées selon la représentativité des suffrages, cela me paraît donc compliqué.

Yvan TRICART

Les suffrages nous en donnent 2.

Madame le Maire

Par rapport à quoi ? Sur quel nombre ?

Yvan TRICART

Les 41,7%, c'est vous qui précisez par rapport aux suffrages.

Madame le Maire

Par rapport aux résultats électoraux.

Yvan TRICART

Par rapport au nombre d'élus.

Madame le Maire

Par rapport aux conséquences des résultats électoraux, vous savez bien comment cela fonctionne, et nous savons bien combien nous sommes d'élus représentant le groupe majoritaire et d'élus représentant la liste d'opposition. La répartition se fait sur ces bases-là, comme elle s'est toujours faite. Après, il est logique que votre représentativité soit assurée dans les commissions, nous y veillerons et nous en discuterons mardi soir. Pensez à voir dans quelle commission, chacun, vous souhaitez siéger.

Carole SALESSE

Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Yvan TRICART, effectivement, nous avons tous le droit d'être malade ou absent, hier nous étions représentés avec 1 personne dans chaque commission, l'avantage aussi d'avoir 2 personnes dans chaque commission est de travailler à 2. Les dernières commissions étaient composées de 8 personnes, je pense qu'être 2 de l'opposition, ce n'est pas quelque chose de pléthorique, ni quelque chose de supplémentaire, la commune ne va pas avoir une dépense en plus parce que nous serions 2 à siéger dans les commissions. C'est vraiment parce que nous voulons travailler, et, être à 2, c'est aussi avoir le droit de se tromper, là nous n'avons personne pour nous récupérer, c'est dans ce sens-là que nous souhaitons pouvoir être 2.

Madame le Maire

Rassurez-vous, tout sera fait en fonction de votre représentativité et pour vous permettre d'assurer votre présence dans chacune des commissions. De tout cela nous en discuterons mardi soir. Je vous remercie de votre participation à cette assemblée, nous nous retrouvons mardi soir pour la suite des désignations dans les diverses commissions et organismes.

Fin de la séance à 20h00